

## CH\_VB 92.3373 vom 18. März 1993

Bundesverwaltung, 1993-03-18, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_92.3373](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.3373)

FR: CH\_VB 92.3373 du 18 mars 1993

IT: CH\_VB 92.3373 del 18 marzo 1993

### Erwägungen

#### E. 18

mars 1993 n'est pas 15 pour cent en forfait, c'est 15 pour cent de trois milliards de dollars. Telles sont les décisions claires et nettes de la Banque mondiale. S'il doit y avoir dépassement, la Banque mondiale entrera peut-être en matière, mais ses décisions ne sont aucunement prises aujourd'hui. C'est le premier point Le second point est que le rapport de la commission Morse a été bien reçu à la Banque mondiale. Les erreurs que ce rapport a mises en lumière en quelque sorte, soit dans le cadre de la planification, soit dans le cadre de l'exécution de ce projet, ont été reconnues, d'où les mesures correctrices que le gouvernement indien, pour sa part, appuie. Nous en sommes à la première phase de l'application de ces corrections. La Banque mondiale a ajouté d'ailleurs à sa documentation un rapport Wapenhans qui ajoute des vues critiques à ce rapport de la commission Morse. Elle développe actuellement toute une série de contrôles et de réflexions qui doivent pouvoir s'assurer que les projets se préparent d'une manière correcte et approfondie avant que des décisions ne soient prises. C'est là, Monsieur Plattner, que je réponds à une question que vous posez, à savoir que la Suisse sait bien qu'aujourd'hui déjà un certain nombre d'Etats prennent des positions sinon hostiles, en tout cas réservées maintenant à l'égard de ce rapport. La Suisse doit pouvoir agir d'une manière autonome et intellectuellement honnête. Elle n'a donc pas à suivre la mode ou les exemples qui peuvent foisonner autour d'elle, elle a sa propre capacité de décision, j'y insiste. Intellectuellement honnête, cela implique que nous procédions aussi avec nos moyens aux contrôles qui s'imposent C'est dans ce cadre-là que l'administrateur suisse, avec les rapports d'enseignements qu'il reçoit sur place des informateurs suisses, devra pouvoir conduire la délégation suisse à faire des propositions au Conseil fédéral quant à la position finale que celui-ci devra prendre à la séance décisive du conseil d'administration de la Banque mondiale, qui aura lieu au mois de juin prochain. D'ici là, nous ne devons pas nous bercer d'espairs ou rêver de contributions diverses, nous devons accomplir notre travail d'une manière pleine et entière. Troisième réflexion, il est incontestable qu'un certain nombre de pays et d'organisations internationales, et même des organisations interétatiques, notamment, sont parfois dépassés par l'immensité des projets auxquels ils s'attachent et que les composantes non économiques-sociales, parfois politiques, et écologiques - ne sont pas toujours très bien appréhendées. Mais je trouverais injuste de se livrer en quelque sorte à un procès unilatéral de la Banque mondiale, jugée comme le pestiféré du monde, comme n'ayant rien accompli; si son travail n'est pas irréprochable - ces deux rapports le démontrent-, je suis d'avis qu'elle est capable de se corriger et d'utiliser à l'avenir des méthodes parfaitement satisfaisantes. Au reste, je remarque que plusieurs autres organisations internationales échappent actuellement-actualité oblige-à l'éclairage de ladite actualité, dont je ne suis pas sûr qu'elles utilisent maintenant déjà, nécessairement des méthodes supérieures à celles qu'avait utilisées la Banque mondiale. Nous devons faire

honnêtement notre propre procès, et nous devons contribuer de manière constructive à l'amélioration des méthodes, à la Banque mondiale, mais aussi dans d'autres institutions, plutôt que de les vouer aux gémonies unilatéralement. C'est dans cet esprit de reconstruction et de volonté re-constructrice que nous travaillons, étant bien entendu que je partage tout à fait votre affirmation selon laquelle une plus grande transparence est nécessaire à l'accomplissement de ces projets. Je suis partisan du «sunlight» dont vous parlez, même si j'ai choisi «Palmolive». Enfin, pour répondre à M. Huber, je voudrais dire que la commission Nebiker comprend, outre son illustissime membre M. Coutau, ici présent, des représentants non parlementaires et parlementaires ou d'anciens parlementaires, des représentants des milieux investisseurs et industriels, des milieux tiers-mondistes de la Déclaration de Berne, des banques, mais aussi de Nestlé, par exemple, et que, comme l'a excellemment dit M. Coutau, il s'y accomplit un travail équilibré, objectif, ouvert, grâce à la bonne composition de cette commission. Je souhaite vivement qu'elle puisse, en quelque sorte, jouer le rôle que le Conseil fédéral lui-même voulait qu'elle jouât, un rôle d'intermédiaire entre vous, les membres des commissions extraparlimentaires, le pays tout entier et le Conseil fédéral, dans la conduite de sa politique et de ses projets dans le cadre de la Banque mondiale. #ST# 93.010 Arbeitslosenversicherung. Massnahmen Assurance-chômage. Mesures Dringlichkeitsklausel - Clause d'urgence Siehe Seite 110 hiervor - Voir page 110 ci-devant Beschluss des Nationalrates vom 18. März 1993 Décision du Conseil national du 18 mars 1993 Abstimmung - Vote Für Annahme der Dringlichkeitsklausel 40 Stimmen (Einstimmigkeit) Das qualifizierte Mehr ist erreicht La majorité qualifiée est acquise Abschreibung - Classement Antrag des Bundesrates Abschreiben des parlamentarischen Vorstosses gemäss Seite 1 der Botschaft Proposition du Conseil fédéral Classer l'intervention parlementaire selon la page 1 du message Angenommen -Adopté An den Nationalrat-Au Conseil national #ST# 93.400 Parlamentarische Initiative (WAKNR) Beiträge zur Förderung der öffentlichen Investitionen Initiative parlementaire (CER CN) Octroi de contributions visant à encourager les investissements publics Dringlichkeitsklausel-Clause d'urgence Siehe Seite 174 hiervor - Voir page 174 ci-devant Beschluss des Nationalrates vom 18. März 1993 Décision du Conseil national du 18 mars 1993 Abstimmung - Vote Für Annahme der Dringlichkeitsklausel 29 Stimmen Dagegen 8 Stimmen Das qualifizierte Mehr ist erreicht La majorité qualifiée est acquise An den Nationalrat -Au Conseil national

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Plattner Die Schweiz als neues Mitglied der Weltbank. Wie stellen wir uns zum Narmada-Projekt? Interpellation Plattner Attitude de la Suisse, en tant que nouveau membre de la Banque mondiale, face au projet Narmada? In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band I Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaveraile Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 10 Séance Seduta Geschäftsnummer 92.3373 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 18.03.1993 - 08:00 Date Data Seite 209-214 Page Pagina Ref. No

## E. 20

022 613 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de

l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.